

## HORAIRES PAROISSIAUX

### Messes dominicales

<b>Samedi</b>	<b>17h30</b> à Saint Jérôme <b>17h30</b> à N-D de l'Arc
<b>Dimanche</b>	9h00, 11h00 et <b>17h30</b> à N-D de l'Arc 9h00 et 10h30 à Saint André

### Messes de semaine

<b>Lundi</b>	<b>18h00 à N-D de l'Arc</b>	
<b>Mardi</b>	9h00 à N-D de l'Arc	( <i>laudes/louange à 8h30</i> )
	<b>18h00</b> à Saint Jérôme	( <i>chapelet à 17h30</i> )
<b>Mercredi</b>	9h00 à ND de l'Arc	( <i>laudes/louange à 8h30</i> )
	16h00 à Saint André	( <i>chapelet à 15h30</i> )
<b>Jeudi</b>	9h00 à N-D de l'Arc	( <i>laudes/louange à 8h30</i> )
<b>Vendredi</b>	<b>9h00</b> à N-D de l'Arc	( <i>laudes/louange à 8h30</i> )

### Adoration

<b>Lundi</b>	de 8h00 à 17h30 à l'oratoire de Saint André
<b>Vendredi</b>	9h30 à 12h00 à Saint Jérôme
<b>Tous les jours</b>	<b>de 6h00 à 19h00</b> à la chapelle d'adoration de N-D de l'Arc

### Confessions

<b>Mercredi</b>	16h30 à Saint André, après la messe
<b>Samedi</b>	9h30 à 11h à N-D de l'Arc

### Ouverture des églises, tous les jours

<b>N-D de l'Arc</b>	8h30 à 18h30
<b>Saint Jérôme</b>	10h00 à 18h00
<b>Saint André</b>	10h00 à 18h00

### Accueil paroissial au presbytère (10, rue de la Fourane)

<b>Du lundi au samedi</b>	de 9h30 à 11h00
<b>Vendredi</b>	de 15h30 à 17h00

### Intentions de messes fixes

Premier jeudi à N-D de l'Arc pour les vocations  
Premier vendredi à N-D de l'Arc pour le Sacré-Coeur  
Dernier mardi à St Jérôme pour les malades  
Dernier vendredi N-D de l'Arc pour la Mission

04 42 27 53 95 - [paroissenda@orange.fr](mailto:paroissenda@orange.fr) - <https://paroisses-aixarles.fr/aix-sud>  
S.O.S. Prière : 09 72 30 29 99 – Point écoute : 06 52 04 10 60



# Reflets de l'Arc

PAROISSES CATHOLIQUES SAINT ANDRÉ - SAINT JERÔME - NOTRE-DAME DE L'ARC

N° 448

Du 17 au 30 avril 2021

## Soulager n'est pas tuer

En pleine crise sanitaire, un projet de loi visant à légaliser l'euthanasie est actuellement en préparation. Philippe Pozzo di Borgo, tétraplégique depuis près de 30 ans, le héros du film *Intouchables*, appelle les parlementaires à considérer l'impact d'une légalisation de l'euthanasie sur les plus fragiles dans un vibrant appel

“Je lance aujourd'hui un appel solennel aux parlementaires d'aujourd'hui et de demain : n'abolissez pas nos vies ! Surtout pas celles des plus fragiles. Vous ne vous rendez pas compte du désastre que provoque chez les personnes qui se débattent avec des vies difficiles votre soutien à l'euthanasie ou au suicide assisté comme des morts « libres, dignes et courageuses ». Aurais-je manqué de dignité, de courage et de liberté en restant en vie, moi l'intouchable, cent pour cent dépendant de l'aide d'autrui pour vivre et donc participer à la société ?

Plus d'un quart de siècle de tétraplégie, marqué – j'ose le dire – par autant de joies que de douleurs réelles, m'a vacciné contre le piège du mot « liberté » :

- En toute liberté, après mon accident, quand je ne voyais pas de sens à cette vie de souffrance et d'immobilité, j'aurais exigé l'euthanasie si on me l'avait proposée.
- En toute liberté, j'aurais cédé à la désespérance, si je n'avais pas lu, dans le regard de mes soignants et de mes proches, un profond respect de ma vie, dans l'état lamentable dans lequel j'étais. Leur considération fut la lumière qui m'a convaincu que ma propre dignité était intacte. Ce sont eux – et tous ceux qui m'aiment – qui m'ont donné le goût de vivre.

En réalité, affirmer qu'au menu de la vie on pourrait « choisir sa mort » est une absurdité et une violence, de même qu'il est absurde et violent d'exiger d'un soignant qu'il transgresse l'interdit de tuer. Car c'est cet interdit qui limite sa toute-puissance, nous met sur un pied d'égalité, m'autorise à exister et, si j'en éprouve le besoin, à me plaindre sans craindre d'être poussé vers la sortie.

On nous dit : « C'est un droit qu'on vous propose ; il ne vous enlève rien. » Mais si ! Ce prétendu droit m'enlève ma dignité, et tôt ou tard, me désigne la porte. Ne voyez-vous pas la pression – pour ne pas dire l'oppression – qui monte quand une société rend éligibles à la mort les plus humiliés, les plus souffrants, les plus isolés, les plus défigurés, les moins résistants à la pitié des autres, et – certains le revendiquent déjà – les plus coûteux ?”

texte intégral sur <https://www.soulagermaispastuer.org/communique-de-presse-lappel-de-philippe-pozzo-di-borgo>

## VIE PAROISSIALE

**Messe le lundi** à 18h00 à N-D de l'Arc.

### Louange

A St André, le dimanche de 10h00 à 10h25.

A N-D de l'Arc du mardi au vendredi à 8h30.

### Adoration permanente

Nous continuons d'encourager tous les adorateurs à assurer fidèlement leur créneau d'adoration ou à se reporter sur un créneau compatible avec le couvre-feu.

À Saint-André, le lundi de 8h à 17h30 dans l'oratoire (entrée par le jardin).

A St Jérôme, le vendredi de 9h30 à 12h00

A N-D de l'Arc, tous les jours de 6h00 à 19h00

### Professions de Foi. Samedi 17 avril.

A la messe de 17h30 à N-D de l'Arc, 14 jeunes d'Avance Au Large feront leur profession de foi. Portons les dans la prière.

### Annulations

L'intervention de Mme Coutagne (dimanche 18 avril à 16h à ND de l'Arc) et la conférence *Laudato Si - Comment tout est lié* à la maison diocésaine (jeudi 22 avril à 20h30) sont annulées pour des questions sanitaires.

### Fraternités paroissiales missionnaires pendant le Temps pascal

« Allez dans le monde entier, proclamez l'Évangile à toutes ses créatures » (Marc 16, 15), nous dit le Seigneur.

Cela fait cinq années déjà que notre paroisse a suscité la création de fraternités missionnaires, où nous nous retrouvons pour prier, réfléchir ensemble et nous encourager mutuellement par le partage. Prolongez ce riche temps du Carême, en intégrant une fraternité jusqu'à la Pentecôte, soit quatre rencontres à fixer selon les possibilités. Si certains parmi nous n'ont pas encore participé à ce partage en fraternité, ils seront accueillis à bras ouverts !

Un livret paroissial a été préparé à partir des Actes des apôtres commentés par le pape François. Il est conseillé de former des fraternités de 6 personnes se réunissant 'en présentiel' dans la journée ou par visio en soirée. Donnons-nous suite au bel élan donné par la retraite et la fête de Pâques.

Merci de nous contacter si vous êtes partants pour l'aventure ... Dominique et Didier [dbonfort@orange.fr](mailto:dbonfort@orange.fr)

Livret d'accompagnement disponible sur le site de la paroisse : <https://paroisses-aixarles.fr/aix-sud/fraternites-paroissiales-missionnaires/>

### Partage de carême avec l'Aide à l'Église en Détresse.

Vous pouvez laisser vos enveloppes pour soutenir le projet de l'achat d'un bateau missionnaire dans les paniers de quête ou à l'accueil paroissial en mentionnant "projet au Brésil carême". Les chèques sont à l'ordre de l'AED qui fera un reçu fiscal. Les dons en espèces ne pourront pas donner lieu à un reçu fiscal.

### Mission

**Chaque dernier vendredi du mois**, la messe à N-D de l'Arc est célébrée pour la mission, les personnes que nous avons évangélisées et dont les noms ont été inscrits sur l'ardoise missionnaire située au dans la chapelle de la Vierge.

### ANNEE ST JOSEPH

*Samedi 1er mai*, à 9h00 à N-D de l'Arc, **messe en l'honneur de St Joseph travailleur.**

(ce sera la messe du jour et non la messe anticipée).

Lettre à St Joseph.

Si vous avez des questions familiales délicates ou des besoins matériels et spirituels précis, confiez-les simplement à Saint Joseph en lui écrivant une lettre, comme vous le feriez à un ami.

Vous pourrez déposer votre lettre dans une enveloppe dans le panier appâté pour cela à St Jérôme et N-D de l'Arc.

Ces lettres seront apportées au sanctuaire St Joseph de Cotignac après le 1er mai.

Pour vous aider dans la prière des bougies sont à votre disposition au fond des églises.

### AU-DELA DE LA PAROISSE

**Pélé VTT pour les collégiens et lycéens**, du lundi 16 au vendredi 20 août.

Venez vivre un temps de découverte, de dépassement, de fraternité dans la joie ! Des Saintes Maries de la mer à N-D d'Orgon.

Rejoignez les jeunes de la paroisse déjà inscrits. <https://youtu.be/tN46ckIT8EA>

Inscriptions : <https://www.pele-vtt.fr/les-routes/15/evenement/131>

**Pèlerinage diocésain à Lourdes** du samedi 10 au jeudi 15 juillet.

Avec monseigneur Dufour, les membres de l'Hospitalité Sainte Marthe (sans les malades), le Secours catholique, les Ravis de Bernadette, ainsi que toutes les personnes qui souhaitent vivre cette démarche mariale.

Inscription avant le 31 mai au service des pèlerinages : 04 42 17 59 14 [pelerinages@catho-aixarles.fr](mailto:pelerinages@catho-aixarles.fr) ou avec les bulletins qui sont au fond des églises.